



## Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

**DATE** : Vendredi, 2 juin 2023

**HORAIRES** : 14 h 00 à 15 h 00 (CET)

**LIEU** : en personne à l'ONUSIDA, Genève, Suisse, et réunion virtuelle sur Zoom

### **PARTICIPANTS :**

**Allemagne : Représentant la présidence du CCP** : M. Binod Mahanty, référent Maladies infectieuses, politique de santé mondiale, ministère allemand de la Santé ; Dr Claudia Böhm, conseillère santé mondiale, mission permanente de l'Allemagne à Genève.

**Kenya : représentant de la vice-présidence du CCP** : Dr Peace Mutuma, Attaché de santé, Mission permanente du Kenya à Genève.

**Brésil : Représentant le rapporteur du CCP** : Mme Débora Antônia Lobato Cândido, Deuxième secrétaire, Mission permanente du Brésil à Genève.

**Représentant la délégation des ONG du CCP** : Gaston Devisich, représentant de l'engagement communautaire, Fundación Huésped, Buenos Aires, Argentine ; Cecilia Chung, directrice principale des initiatives stratégiques et de l'évaluation, Transgender Law Center, États-Unis.

**UNODC : représentant le Comité des organismes coparrainants** : Mme Fariba Soltani, Coordinatrice mondiale pour le VIH/SIDA, ONUDC Vienne, Autriche ; M. Ehab Salah, Point focal de l'ONUSIDA, Conseiller Prisons et VIH, ONUDC Vienne, Autriche.

**Secrétariat de l'ONUSIDA** : M. Efraim Gomez, chef de cabinet, bureau exécutif ; M. Morten Ussing, directeur de la gouvernance ; Mme Adriana Hewson, responsable de la gouvernance, M. Kodo Ngabane, responsable de la gouvernance ; Mme Saliha Ozdemir, assistante en matière de gouvernance.

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION :**

- 1. Présentation des recommandations finales du rapport annuel 2023 du Comité consultatif indépendant de surveillance externe (CCISE)** : *La présidence du CCISE présentera au Bureau les recommandations finales du rapport annuel 2023 du CCISE qui seront discutées lors de la 52<sup>e</sup> réunion du CCP.*
- 2. Questions diverses**

## Résumé de la réunion

La présidence du CCP a souhaité la bienvenue aux participants à la quatrième réunion du Bureau du CCP 2023. Un membre du Bureau a demandé que le Bureau discute de la lettre adressée au Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre des questions diverses. Le projet de lettre a été communiqué aux membres du Bureau avant la réunion.

### 1. Présentation des recommandations finales dans le rapport annuel 2023 du Comité consultatif indépendant de surveillance externe (CCISE)

La présidence du Bureau du CCP a souhaité la bienvenue à la présidence du CCISE 2023, David Kanja, à la réunion. La présidence a rappelé que l'objectif de la réunion était de rencontrer la présidence du Comité consultatif indépendant de surveillance externe de l'ONUSIDA (CCISE) au sujet des recommandations du CCISE relatives à son prochain rapport au CCP dans le cadre de sa 52e session. La présidence rappelle que M. Kanja a présenté le projet de plan du rapport du CCISE lors de la réunion du Bureau du [25 avril 2023](#). Suite à cette discussion, le CCISE s'est réuni et a finalisé son rapport. Le CCISE a également rencontré le directeur exécutif de l'ONUSIDA pour lui présenter ses recommandations. Le rapport et les recommandations seront présentés au CCP à 52e réunion à venir, dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour, Rapports de contrôle de l'organisation.

David Kanja, qui assure la présidence du CCISE, a présenté les recommandations. La présentation PowerPoint est reprise à l'annexe 1. Le rapport du CCISE est basé sur l'évaluation par le Comité des rapports de contrôle soumis à la 52e réunion du CCP : Rapports financiers et rapports sur les résultats de l'UBRAF, rapport d'audit interne, rapport d'audit externe et rapport sur l'éthique. En outre, le Comité a rencontré les chefs des fonctions de contrôle et a suivi la mise en œuvre des recommandations précédentes.

Depuis son dernier rapport, le CCISE a également revu son mandat et rédigé des règles de procédure sur la base des enseignements tirés de sa première année de fonctionnement. Dans le cadre de son rapport, le CCISE recommande au CCP d'adopter les modifications proposées à leurs mandats.

Le CCISE recommande ce qui suit :

#### *Informations financières*

- L'ONUSIDA devrait élaborer des plans d'action pour traiter les principaux risques mis en évidence dans le rapport annuel de contrôle interne 2022 repris dans le rapport financier 2022 de l'organisation. Ces plans devraient identifier les responsables des risques ainsi que les dates d'achèvement prévues pour les différentes actions.
- L'ONUSIDA devrait élaborer un plan d'urgence pour gérer les questions liées à l'évolution du solde de ses fonds de base, qui sont actuellement inférieurs au niveau minimum approuvé par le CCP. Ce plan devrait prendre en compte les scénarios les plus pessimistes et les plus optimistes, ainsi que d'autres scénarios potentiels de financement futur.
- Le CCISE se réjouit de l'opinion sans réserve de l'auditeur externe sur les états financiers 2022 de l'ONUSIDA.

#### *Rapport sur les résultats*

- En plus de résumer les activités et les réalisations dans les futures versions du rapport sur les résultats de l'UBRAF, l'ONUSIDA devrait également envisager d'articuler les défis auxquels le Programme commun a été confronté et les choix stratégiques qui ont été faits au cours de chaque année, et d'expliquer comment ils ont affecté les résultats. Sans une description des défis et de leur impact sur les résultats, le rapport de suivi des résultats risque de fournir une évaluation trop optimiste du travail du Programme commun.
- L'ONUSIDA doit prendre des dispositions pour que le rapport de gestion des performances de l'UBRAF soit périodiquement audité par l'auditeur interne ou externe de l'ONUSIDA. Cela fournira une assurance indépendante sur le contenu du rapport.

#### *Nouveau système de planification des ressources de l'entreprise*

- L'ONUSIDA devrait continuer à utiliser toutes les opportunités pour s'assurer que les besoins de l'ONUSIDA sont pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre par l'OMS du nouveau système ERP.
- L'ONUSIDA devrait prendre des dispositions pour que les données de l'ONUSIDA qui seront introduites dans le système ERP soient nettoyées en temps voulu
- L'ONUSIDA devrait prendre des dispositions pour que tous les membres du personnel de l'ONUSIDA concernés soient formés de manière adéquate à l'utilisation du nouveau système

#### *Fonction d'audit interne*

- L'ONUSIDA devrait prendre des dispositions pour que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'OMS inclue les aspects liés à l'efficacité et à l'économie dans le champ d'application des missions d'audit interne de l'ONUSIDA. Le champ actuel est principalement axé sur la conformité.
- L'ONUSIDA devrait accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit interne en suspens depuis longtemps. Le 25 mai 2023, il y avait 12 recommandations de ce type datant de 2018 et 2019.
- L'ONUSIDA devrait identifier et traiter les causes de la tendance à la baisse de l'efficacité globale des contrôles testés décrite dans le rapport annuel du BCSI.
- L'ONUSIDA devrait finaliser les dispositions pour publier sur le site web de l'ONUSIDA les résumés des rapports finaux d'audit interne, qui sont publiés une fois par an dans le rapport annuel du BCSI. Cela renforcera la responsabilisation et la transparence.

#### *Fonction d'enquête :*

- L'ONUSIDA devrait élaborer un plan d'action pour traiter l'arriéré des dossiers d'enquête ouverts depuis longtemps. Le 5 mai 2023, l'organisation comptait 25 dossiers de ce type pour les années 2018, 2019, 2021 et 2022.
- L'ONUSIDA devrait établir un budget dédié aux enquêtes afin de s'assurer que les enquêtes sont terminées dans les délais impartis et conformément aux objectifs de délai définis dans le protocole d'accord sur les enquêtes conclu entre l'ONUSIDA et le BCSI.

#### *Fonction d'éthique :*

- L'ONUSIDA devrait mettre en œuvre des mesures appropriées pour améliorer les taux de suivi des cours de formation obligatoires de l'organisation sur l'éthique et l'intégrité, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la prévention du harcèlement et de l'abus de pouvoir, et la

prévention de la fraude et de la corruption. En 2022, les taux de suivi complet de ces formations allaient de 69 à 91 %.

- L'ONUSIDA devrait explorer des stratégies pour augmenter les ressources du Bureau de l'éthique, en tenant compte des contraintes budgétaires existantes. Le Bureau compte un seul membre de personnel et a connu au cours de l'année écoulée une augmentation significative de sa charge de travail et des services de conseil fournis.
- L'ONUSIDA doit donner la priorité aux mesures visant à prévenir la fraude et à accroître la visibilité des mesures de prévention de la fraude dans l'ensemble de l'organisation. Cela permettra de faire face aux risques potentiels (tels que les défis liés à la séparation des tâches) qui pourraient survenir en raison des déficits de financement actuels et des réductions de personnel qui en découlent.

#### *Suivi et surveillance des recommandations de surveillance interne et externe*

- L'ONUSIDA devrait établir un plan d'action pour résoudre et traiter les recommandations du CCI que l'organisation a classées comme étant « en cours d'examen ». Au 3 octobre 2022, l'ONUSIDA avait 65 recommandations de ce type sur les 104 que le CCI a émises au cours de la période 2019-2022.
- L'ONUSIDA devrait : établir des lignes directrices afin de s'assurer que toutes les recommandations de surveillance interne et externe sont périodiquement suivies de manière cohérente ; et prendre des dispositions pour que des rapports sur le statut de la mise en œuvre de toutes les recommandations de surveillance soient périodiquement fournis à la direction de haut niveau de l'ONUSIDA et au CCISE pour examen.

#### *Réunions avec les chefs des fonctions de surveillance*

- Le directeur exécutif de l'ONUSIDA doit rencontrer périodiquement le directeur du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS ainsi que le responsable de l'équipe d'audit externe de l'organisation.
- Un engagement régulier auprès de ces personnes permettra :
  - o d'aider les fonctions d'audit interne, d'enquête et d'audit externe à mieux comprendre les besoins de l'ONUSIDA et à y répondre
  - o de permettre à la haute direction de l'ONUSIDA d'identifier et de répondre à toute tendance importante identifiée par les fonctions de surveillance ; et
  - o d'envoyer un message fort concernant la haute priorité accordée aux activités d'audit interne, d'enquête et d'audit externe.

#### *Modifications des mandats et des règles de procédure du CCISE*

- Le CCISE a inclus dans son rapport annuel une demande d'approbation par le CCP d'une modification du mandat du CCISE autorisant le comité à créer officiellement un poste de vice-présidence. Ce poste aidera la présidence à mettre en œuvre le plan de travail annuel du comité, à la remplacer en cas d'absence et à soutenir la continuité et la planification de la succession.
- Le CCISE a également inclus une copie de ses nouvelles règles de procédure dans le rapport annuel pour l'information du CCP. Ces règles aideront les membres du CCISE à assumer leurs responsabilités et elles ont été approuvées par le Comité le 9 novembre 2022.

Les membres du Bureau ont remercié la présidence du CCISE pour sa présentation et attendent avec impatience le rapport final. Les membres du Bureau ont demandé des éclaircissements sur

le suivi des recommandations de contrôle. La présidence du CCISE a précisé que le suivi des recommandations de surveillance constitue un élément clé des mandats du CCISE. Le Comité s'est engagé dans ce rôle de contrôle et a rencontré les différentes fonctions de contrôle pour déterminer comment elles suivent les recommandations et les actions de suivi. La présidence du CCISE a indiqué qu'elle travaillait en étroite collaboration avec le comité d'évaluation afin de déterminer la meilleure approche pour le suivi des évaluations. Le Comité continuera à assurer le suivi et à fournir des conseils le cas échéant. En réponse à une question d'un membre du Bureau, le Secrétariat a précisé que les recommandations du CCI en attente sont une consolidation de toutes les recommandations des rapports thématiques du CCI des trois dernières années qui sont applicables à l'ONUSIDA, et pas seulement de celles destinées à l'ONUSIDA. Le CCISE a soutenu l'ONUSIDA dans son évaluation des recommandations applicables.

Le Secrétariat a noté que le rapport devrait être publié sous peu, parallèlement à la publication de la réponse de la direction aux rapports de contrôle de l'organisation. Le CCISE a déjà rencontré des membres du cabinet, qui a accueilli favorablement ses recommandations. La réponse de la direction devrait fournir un contexte supplémentaire concernant la recommandation du CCISE relative à la publication des résumés des rapports de l'auditeur interne. Le Secrétariat a noté que le CCP reçoit ces résumés chaque année dans le rapport de l'auditeur interne, qui est accessible au public sur le site web du CCP. La réponse de la direction devrait créer une page web distincte pour ces résumés afin d'en faciliter la consultation.

Le rapport du CCISE fait partie du point de l'ordre du jour relatif au rapport de contrôle de l'organisation, qui sera présenté lors de la réunion préliminaire du lundi 19 juin 2023 et lors de la deuxième journée du CCP, le mardi 27 juin 2023. Le point de l'ordre du jour relatif au rapport de contrôle de l'organisation comprend le rapport de l'auditeur interne, le rapport de l'auditeur externe, le rapport sur l'éthique, le rapport du CCISE et la réponse de la direction. Les rapports seront présentés consécutivement, puis le CCP aura une discussion consolidée sur les cinq rapports.

## **2. Questions diverses**

Lors de la réunion du Bureau du [15 mai 2023](#), le Bureau a discuté de la lettre de la présidence du CCP émanant du Bureau exécutif du Secrétaire général (EOSG) dans le cadre du suivi du paragraphe opérationnel 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC : « *Demande au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI* ».

Suite à la réunion du 15 mai 2023, la présidence a révisé un projet de lettre de réponse au Cabinet du Secrétaire général, qui avait été distribué au Bureau. Le projet de lettre a également été communiqué au conseiller juridique. Le conseiller juridique a fait remarquer que le Bureau devrait parvenir à un consensus avant d'envoyer la lettre. La présidence a noté que l'objectif de la lettre révisée était de clarifier le rôle de surveillance du CCP, conformément à l'annexe au Modus Operandi du CCP, et de rechercher des informations supplémentaires pour soutenir une discussion avec l'ensemble du CCP sur la voie à suivre.

Les membres du Bureau ont remercié la présidence d'avoir révisé et distribué le projet de lettre conformément à leurs commentaires. Un membre du Bureau a indiqué qu'il souhaitait réaffirmer la position qu'il avait déjà soumise à la présidence dans un courriel à la suite de la discussion lors de la dernière réunion. Le membre a demandé qu'elle soit reprise mot pour mot dans le rapport de la réunion du Bureau.

À la suite de consultations internes sur le projet de lettre, les membres ont indiqué qu'ils ne cosigneraient pas la lettre adressée au Secrétaire général des Nations unies. Étant donné que le CCP n'a pas encore discuté du contenu de la lettre adressée au représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations unies à New York et qu'il n'a pas non plus demandé au Bureau de s'engager en son nom sur cet aspect spécifique de son rapport à l'ECOSOC, le membre ne soutiendrait pas non plus l'envoi d'une communication directement au Bureau du Secrétaire général des Nations unies, au nom du Conseil d'administration. De l'avis du Membre, le Modus Operandi du CCP n'envisage pas de communication envoyée directement par le Bureau du CCP de l'ONUSIDA ou l'ensemble du CCP au Secrétaire général, sans l'implication de l'ECOSOC.

Le membre attend donc avec impatience que l'ECOSOC reçoive une mise à jour du Secrétaire général sur les recommandations adressées à son bureau dans la résolution pertinente de 2019 et, le cas échéant, reçoive toute action de suivi ultérieure recommandée par l'ECOSOC pour que le CCP l'envisage dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la surveillance du programme commun.

Les trois autres membres du Bureau ont indiqué qu'ils soutenaient l'initiative de la présidence et les révisions apportées au texte, qui ne reflètent aucun jugement de valeur sur la décision de ne pas fixer de limites de mandats pour le poste de directeur exécutif. La présidence a remercié les membres pour leurs points de vue. En l'absence de consensus, la présidence a demandé au Secrétariat de redemander conseil au conseiller juridique. Le Secrétariat a précisé que le conseiller juridique avait indiqué que le Bureau aurait besoin d'un consensus pour approcher le Secrétaire général ; cependant, tout État membre individuel pourrait approcher le Secrétaire général en sa qualité d'État membre individuel - et non au nom du Bureau du CCP. La présidence a informé le Bureau qu'elle respecte l'objection et qu'il réfléchira aux prochaines étapes.

Un membre a souligné l'importance de soumettre cette discussion à l'ensemble des membres du CCP en 2023 afin de s'assurer que les recommandations en suspens reprises dans le rapport du CCI de 2019 sont pleinement mises en œuvre et de renforcer l'organisation.

La présidence du CCP a remercié les participants pour leur participation à la réunion.

[L'annexe 1 suit]

**Avis dans le rapport  
annuel 2023 du  
Comité consultatif  
indépendant de  
surveillance externe  
(CCISE)**

**Présentation du Bureau du CCP  
Vendredi, 2 juin 2023**



# Aperçu de la présentation

- Conseils contenus dans le rapport annuel 2023 du CCISE
  - Rapports financiers et rapports sur les résultats
  - Fonction d'audit interne
  - Fonction d'enquête
  - Fonction d'éthique
  - Suivi et surveillance des recommandations de surveillance interne et externe
  - Réunions avec les chefs des fonctions de surveillance
- Modifications des mandats et des règles de procédure du CCISE

# Conseils sur les rapports financiers et les rapports sur les résultats

## *Informations financières*

- L'ONUSIDA doit élaborer des plans d'action pour traiter les principaux risques mis en évidence dans le rapport annuel de contrôle interne 2022 repris dans le rapport financier 2022 de l'organisation. Ces plans doivent identifier les propriétaires des risques ainsi que les dates d'achèvement prévues des différentes actions.
- L'ONUSIDA doit élaborer un plan d'urgence pour gérer les questions liées à l'évolution du solde de son fonds de base, qui est actuellement inférieur au niveau minimum approuvé par le CCP. Ce plan devrait tenir compte des scénarios les plus pessimistes et les plus optimistes, ainsi que d'autres scénarios potentiels de financement futur.
- Le CCISE se félicite de l'opinion sans réserve émise par l'auditeur externe sur les rapports annuels 2022 de l'ONUSIDA.

# Conseils sur les rapports financiers et les rapports sur les résultats

## *Rapports sur les résultats*

- En plus de résumer les activités et les réalisations dans les futures versions du rapport sur les résultats de l'UBRAF, l'ONUSIDA devrait également envisager d'articuler les défis auxquels le Programme commun a été confronté et les choix stratégiques qui ont été faits au cours de chaque année, et d'expliquer comment ils ont affecté les résultats. Sans une description des défis et de leur impact sur les résultats, le rapport de suivi des résultats risque de fournir une évaluation trop optimiste du travail du Programme commun.
- L'ONUSIDA doit prendre des dispositions pour que le rapport de gestion des performances de l'UBRAF soit périodiquement audité par l'auditeur interne ou externe de l'ONUSIDA. Cela fournira une assurance indépendante sur le contenu du rapport.

# Conseils sur les rapports financiers et les rapports sur les résultats

## *Nouveau système de planification des ressources de l'entreprise*

L'ONUSIDA devrait :

- continuer à saisir toutes les opportunités pour s'assurer que les besoins de l'ONUSIDA sont pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau système ERP par l'OMS
- prendre des dispositions pour que les données de l'ONUSIDA qui seront introduites dans le système ERP soient nettoyées en temps opportun
- prendre des dispositions pour que tous les membres du personnel de l'ONUSIDA concernés soient formés de manière adéquate à l'utilisation du nouveau système

## Conseils sur la fonction d'audit interne

L'ONUSIDA devrait :

- Prendre des dispositions pour que le Bureau des services de contrôle interne (BCSI) de l'OMS inclue les aspects liés à l'efficacité et à l'économie dans le champ des missions d'audit interne de l'ONUSIDA. Le champ actuel est principalement axé sur la conformité.
- Accélérer la mise en œuvre de recommandations d'audit interne anciennes en suspens qui figurent dans le rapport. Le 25 mai 2023, il y avait 12 recommandations de ce type datant de 2018 et 2019.
- Identifier et traiter les causes de la tendance à la baisse de l'efficacité globale des contrôles testés décrite dans le rapport annuel du BCSI.
- Finaliser les arrangements concernant la publication sur le site web de l'ONUSIDA des résumés des rapports d'audit interne finaux, publiés une fois par an dans le rapport annuel de l'auditeur interne (BCSI). Cela renforcera la responsabilisation et la transparence.

## Conseils sur la fonction d'enquête

- L'ONUSIDA devrait élaborer un plan d'action pour traiter l'arriéré des dossiers d'enquête ouverts depuis longtemps. Le 5 mai 2023, l'organisation comptait 25 dossiers de ce type pour les années 2018, 2019, 2021 et 2022.
- L'ONUSIDA devrait établir un budget dédié aux enquêtes afin de s'assurer que les enquêtes soient terminées en temps voulu et conformément aux objectifs de délai définis dans le protocole d'accord sur les enquêtes conclu entre l'ONUSIDA et le BCSI.

## Conseils sur la fonction d'éthique

- L'ONUSIDA devrait mettre en œuvre des mesures appropriées pour améliorer les taux d'achèvement des cours de formation obligatoires de l'organisation sur l'éthique et l'intégrité, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la prévention du harcèlement et de l'abus de pouvoir, et la prévention de la fraude et de la corruption. En 2022, les taux de suivi complet de ces formations allaient de 69 à 91%.
- L'ONUSIDA devrait explorer des stratégies pour augmenter les ressources du Bureau de l'éthique, en tenant compte des contraintes budgétaires existantes. Le Bureau compte un seul membre de personnel et a connu au cours de l'année écoulée une augmentation significative de sa charge de travail et des services de conseil fournis.
- L'ONUSIDA doit donner la priorité aux mesures visant à prévenir la fraude et à accroître la visibilité des mesures de prévention de la fraude dans l'ensemble de l'organisation. Cela permettra de faire face aux risques potentiels (tels que les défis liés à la séparation des tâches) qui pourraient survenir en raison des déficits de financement actuels et des réductions de personnel qui en découlent.

## Conseils sur le suivi et la surveillance des recommandations de contrôle interne et externe

- L'ONUSIDA devrait établir un plan d'action pour résoudre et traiter les recommandations du CCI que l'organisation a classées comme étant « en cours d'examen ». Au 3 octobre 2022, l'ONUSIDA avait 65 recommandations de ce type sur les 104 que le CCI a émises au cours de la période 2019-2022.
- L'ONUSIDA devrait : établir des lignes directrices afin de s'assurer que toutes les recommandations de surveillance interne et externe sont périodiquement suivies de manière cohérente ; et prendre des dispositions pour que des rapports sur le statut de la mise en œuvre de toutes les recommandations de surveillance soient périodiquement fournis à la direction de haut niveau de l'ONUSIDA et au CCISE pour examen.

# Conseils sur les réunions avec les chefs des fonctions de surveillance

- Le directeur exécutif de l'ONUSIDA doit rencontrer périodiquement le directeur du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS ainsi que le responsable de l'équipe d'audit externe de l'organisation.
- Un engagement régulier auprès de ces personnes permettra :
  - d'aider les fonctions d'audit interne, d'investigation et d'audit externe à mieux comprendre les besoins de l'ONUSIDA et à y répondre
  - de permettre à la direction de haut niveau de l'ONUSIDA d'identifier et de répondre à toute tendance importante identifiée par les fonctions de surveillance
  - d'envoyer un message fort concernant la haute priorité accordée aux activités d'audit interne, d'enquête et d'audit externe

# Modifications des mandats et des règles de procédure du CCISE

Le CCISE a inclus dans son rapport annuel une demande d'approbation par le CCP d'une modification du mandat du CCISE autorisant le comité à créer officiellement un poste de vice-président. Ce poste aidera la présidence à mettre en œuvre le plan de travail annuel du comité, à la remplacer en cas d'absence et à soutenir la continuité et la planification de la succession.

Le CCISE a également inclus une copie de ses nouvelles règles de procédure dans le rapport annuel pour l'information du CCP. Ces règles aideront les membres du CCISE à assumer leurs responsabilités et elles ont été approuvées par le Comité le 9 novembre 2022.

Merci !

Des questions ou des commentaires ?